

ATTENTION À L'EXERCICE ILLÉGAL D'EXPERT-COMPTABLE !

Publiée le mardi 10 Février 2015 - Réglementation

Les Experts-Comptables mobilisent quotidiennement de nombreuses compétences au service du développement des entreprises.

A ce titre, l'Ordre des Experts-Comptables constate très régulièrement que **des personnes non-inscrites au Tableau de l'Ordre délivrent en toute illégalité des prestations de nature comptable**, sans respecter aucune des obligations ordinaires (déontologie, formation continue, assurance responsabilité civile...).

Ces pratiques interdites font courir de **grands risques aux dirigeants d'entreprise mal informés** et aux illégaux eux-mêmes car l'Ordre porte systématiquement plainte devant les juridictions pénales.

Ce travail de prévention/répression passe ainsi par une bonne information avec les institutions, comme les CCI et les autres chambres consulaires, avec qui les chefs d'entreprise sont en contact régulier.

Pour ces raisons, la CCI Nîmes relaie ce message de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de Montpellier, appuyant sur le fait que

"l'exercice illégal de la Profession d'expert-comptable est un délit qui met en danger votre entreprise. Alors attention, ne confiez pas votre comptabilité à n'importe qui !"

Contact

Ordre des Experts-Comptables de la Région de Montpellier

Immeuble APEX - BP 31175

661, rue Louis Lépine

34009 MONTPELLIER CEDEX 1

Tél. 04 67 20 98 50 - Fax. 04 67 20 29 77

E-mail : cro@oec-montpellier.org

Web : www.oec-montpellier.org(<http://www.oec-montpellier.org>)